

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220209-2022_008-DE



2022-008

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 9 février 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

OBJET :
Convention
partenariale entre
QAIR Premier
Elément et la
Communauté de
Communes
Castelnaudary
Lauragais Audois

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 février 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurator(s) : Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Javier DE LA CASA à Patrick MAUGARD, François DEMANGEOT à Jean-François VERONIN-MASSET, Hélène GIRAL à Sabine CHABERT, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Nicole MARTIN, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absent(s) : Didier CALMETTES, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Bernard VIDAL.

Signature

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220209-2022_008-DE

2022-008

Dès 2019, la Région Occitanie a confirmé son positionnement comme la région pilote au niveau européen dans l'utilisation massive de l'Hydrogène vert tous secteurs confondus en lançant le Plan Hydrogène Régional.

En Juillet 2020, le Groupe Qair et l'AREC ont concrétisé cette volonté de devenir le leader européen dans la production massive d'Hydrogène vert en créant la SAS Hyd'Occ (50 millions d'€uros d'investissements) sur le site de Port la Nouvelle, et proposer dès la fin d'année 2023, de l'Hydrogène vert produit en Occitanie.

En Septembre 2020, l'Etat Français lance le Plan Hydrogène doté de plus de 7,3 milliards d'€ jusqu'en 2030, et conjointement, Qair Premier Elément définit sa stratégie de maillage territorial (HyVoo) dans le cadre de la construction du futur schéma régional de distribution d'Hydrogène vert s'appuyant sur le back bone (colonne vertébrale constituée de 7 points de distribution) du réseau autoroutier que sont la A 9 et la A 61, reliant les différentes métropoles régionales entre elles.

Depuis le mois d'Octobre 2020, Hyd'Occ, dans le cadre de l'Appel à Projet ADEME « Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène », développe son approche territoriale sur l'ensemble des territoires le long des axes autoroutiers, et crée localement des synergies entre acteurs publics et privés futurs utilisateurs d'Hydrogène vert pour une mutualisation des équipements de distribution locale adaptés aux besoins de chaque écosystème.

L'Appel à Projet CORRIDOR H2 lancé en Avril 2021 se révèle être un puissant accélérateur autant auprès des partenaires régionaux et nationaux de Qair Premier Elément et les moyens de distribution initialement prévus sur le back bone Occitanie, ont pu être revus à la hausse, que ce soit au niveau technologique que de la qualité de service proposée.

Grâce à la politique concrète et ambitieuse menée par la Région Occitanie, Hyd'Occ a su construire les meilleurs partenariats sur chacun des trois piliers que sont la Production, la Logistique d'Approvisionnement, et la Distribution. Une approche de supply chain pour proposer un coût de l'Hydrogène vert compétitif dès les premières opérations d'avitaillement des flottes de véhicules sur chacun des territoires.

La Région Occitanie en lançant le Projet CORRIDOR H2 internationalise l'utilisation de l'Hydrogène vert comme carburant, le Groupe Qair, véritable acteur de l'aménagement du territoire dans la transition énergétique, démocratise localement la production d'électricité verte et la consommation d'Hydrogène vert sur chacun des territoires constituant notre région d'Occitanie.

Au mois de Novembre 2021, La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et QAIR Premier Elément ont été désignés lauréats de l'Appel à Projet CORRIDOR Hydrogène lancé par la Région OCCITANIE.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer une convention partenariale avec Qair Premier Elément.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec Qair Premier Elément jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 011-200035855-20220209-2022_008-DE

2022-008

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 février 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER